

le mercredi 28 novembre 2001

10 heures

Prière.

L'hon. M. Mesheau, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenante-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 28 novembre 2001

La lieutenante-gouverneure transmet le volume IV du budget supplémentaire pour 2000-2001, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2001, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenante-gouverneure,
(signature)
Marilyn Trenholme Counsell

Le premier ministre accueille à la Chambre Fred Sebattis, de la Première nation de Kingsclear, et salue l'héroïsme extraordinaire dont il a fait preuve, en avril 1950, en sauvant la vie de plusieurs personnes qui se trouvaient dans un bâtiment en feu.

M. Richard se joint au premier ministre à cet égard.

M. Richard invoque le privilège relativement à des propos tenus hier pendant le débat sur la motion 2. L'hon. M. Volpé intervient sur la question de privilège.

Le président statue que les contestations de faits ne peuvent sous-tendre une question de privilège.

M^{me} Weir (Saint John Harbour) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition signée par des pensionnaires du foyer de soins Village, à Campbellton, qui demandent que le personnel reçoive une augmentation salariale immédiate et font d'autres demandes connexes. (Pétition 3.)

L'hon. P. Robichaud annonce que l'intention du gouvernement est que, après la deuxième lecture, la Chambre reprenne le débat sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président s'absente, et M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Sur la demande de l'hon. M. Mesheau, la Chambre revient à l'appel des avis de motion.

L'hon. M. Mesheau donne avis de motion 42 portant que, le jeudi 6 décembre 2001, appuyé par l'hon. M. Lord, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Il est unanimement convenu de suspendre la séance à 12 h 15 et de la reprendre à 13 h 45. En conséquence, le président quitte le fauteuil à 12 h 15.

13 h 45

Le président reprend le fauteuil.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} Poirier, appuyée par M. Holder, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 20 novembre 2001

À Son Honneur,
l'honorable Marilyn Trenholme Counsell,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Le président s'absente, et M. Bernard, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, M. Richard demande le consentement unanime de la Chambre afin de permettre au député de Kent de terminer son discours. Le consentement unanime est refusé.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield, vice-président de la Chambre, prend le fauteuil à titre de président suppléant.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se poursuit. Il est ajourné sur la motion de l'hon. P. Robichaud, au nom de l'hon. M. Lord.

La séance est levée à 17 heures.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| rapport annuel du Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick pour 2000-2001 | (26 novembre 2001); |
| rapport annuel de la Commission des loteries du Nouveau-Brunswick pour 2000-2001 | (26 novembre 2001). |